



**Règlement des
concours
ISSF Target Sprint
de la
Fédération sportive
suisse de tir
en vigueur depuis le
26.4.2018**

1.	DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR LES CONCOURS TARGET SPRINT EN SUISSE	5
1.1	Définition de l'ISSF Target Sprint	5
1.2	Application	5
1.3	Utilisation du nom et du logo ISSF Target Sprint	5
1.4	Contrôle des concours par la FST ou l'ISSF	5
1.5	Règlement de concours	5
1.5.1	Propositions de modifications du Règlement de concours	5
1.5.2	Traitement des propositions par la Division « Organisation des compétitions »	6
1.6	Publication du calendrier national	6
1.7	Classification des concours	6
1.8	Candidatures et annonces de concours ISSF Target Sprint en Suisse	6
1.9	Championnats suisses	6
1.10	Dispositions relatives aux licences	6
1.11	Année de compétition	6
2	TYPES DE CONCOURS / SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX CONCOURS	6
2.1	Spécifications pour les concours Target Sprint	7
2.2	Séance avec les chefs d'équipes	8
2.3	Tirage au sort et attribution des dossards	8
2.3.1	Horaire et lieux du tirage au sort	8
2.4	Instances d'organisation et nominations	8
2.4.1	Instances générales d'organisation et nominations	8
2.4.2	Le Comité d'organisation	8
2.4.3	Le Jury de concours	8
2.4.4	Généralités	8
2.4.5	Moment du choix / spécification	9
2.4.6	Composition du Jury de concours	9
2.4.7	Séances du Jury de concours et décisions	9
2.4.8	Jury d'appel	9
2.4.9	Délégué technique	9
2.4.10	Remarques particulières	9
2.5	Stade et installations pour la compétition	9
2.5.1	Exigences générales	10

2.5.2	Bureau du concours	10
2.5.3	Zones de départ et d'échauffement	10
2.5.4	Généralités	10
2.5.5	Zones de départ et d'arrivée	10
2.5.6	Parcours et parties intégrées	11
2.5.7	Généralités	11
2.5.8	Marquage du parcours	11
2.5.9	Zones de transition (relais)	11
2.5.10	Case de pénalité (Penalty-Box)	11
2.5.11	Stand de tir	11
2.5.12	Généralités	11
2.5.13	Distance de tir et position	11
2.5.14	Cibles de compétition	12
2.5.15	Placement des cibles de compétition	12
2.5.16	Rateliers pour carabines	12
2.5.17	Vestiaires, douches et toilettes	12
2.6	Contrôle des carabines	12
2.6.1	Contrôle de conformité	12
2.6.2	Contrôles de sécurité dans le stand de tir (5 minutes avant le départ)	12
2.7	Entraînement officiel	13
2.8	Tir de réglage	13
2.9	Types de départs et intervalles, formes de compétition	13
2.9.1	Départs des qualifications, demi-finales et finales	13
2.9.2	Relais et relais mixtes	13
2.10	Positions et départs des compétitions de relais	13
2.10.1	Déroulement du tir	13
2.10.2	Commandements et temps de tir	13
2.11	Signaux de départ	14
2.11.1	Départ	14
2.11.2	Transition	14
2.11.3	Départ anticipé	14
2.11.4	Présentation tardive au départ	14
2.12	Dossards (numéros de départ)	14
2.12.1	Règle générale	14
2.12.2	Dossards des relais	14
2.13	Dispositions pour la course	14
2.13.1	Règles générales pour la course	14
2.13.2	Case de pénalité lors de ratés	14
2.14	Réparations et assistance	15
2.14.1	Assistance, réparation et échange de carabine	15
2.15	Dispositions relatives au tir	15
2.15.1	Règles générales pour le tir	15
2.15.2	Projectiles de réserve	15
2.16	Positions de tir	15

2.16.1	Généralités	15
2.16.2	Tir en position couché	15
2.16.3	Tir en position debout	15
2.16.4	Position dans le couloir de tir	16
2.16.5	Application	16
2.16.6	Utilisation d'un magasin	16
2.17	Règles de sécurité	16
2.17.1	Généralités	16
2.17.2	Charger et décharger	16
2.17.3	Contrôle de sécurité après le tir	16
2.17.4	Coups ciblés	16
2.18	Cibles défectueuses / non fonctionnelles	17
2.18.1	Cibles non fonctionnelles	17
2.18.2	Cibles non relevées	17
2.18.3	Tir croisé d'un autre concurrent	17
2.18.4	Propres erreurs sur des cibles sur lesquelles il a déjà été tiré	17
2.18.5	Evaluation des tirs	17
2.19	Arrivée, temps de compétition et résultats	17
2.19.1	Moment de l'arrivée	17
2.19.2	Temps de compétition	18
2.19.3	Concours individuels	18
2.19.4	Concours de relais	18
2.19.5	Classement lors de concours de relais	18
2.20	Système de Chronométrage	18
2.21	Résultats du concours	18
2.21.1	Généralités	18
2.21.2	Résultats intermédiaires	18
2.21.3	Résultats officiels	18
2.21.4	Résultats officiels	19
2.21.5	Distribution de la documentation du concours et des listes de résultats	19
2.22	Réclamations (protêts)	19
2.22.1	Réclamations concernant les compétitions qualificatives	19
2.22.2	Réclamations pendant et après les compétitions	19
2.23	Règles disciplinaires	19
2.23.1	Réprimande	19
2.23.2	Interdiction de départ	19
2.23.3	Suspension	20
2.23.4	Pénalités de temps	20
2.23.5	Pénalité d'une (1) minute	20
2.23.6	Pénalité de deux (2) minutes	20
2.23.7	Disqualification	20
2.24	Catalogue du matériel	21
2.24.1	Carabine	21
2.24.2	Spécifications	21
2.24.3	Projectiles	22
2.24.4	Caractéristiques requises	22
2.24.5	Systèmes de cibles	22

2.24.6	Utilisation	22
2.24.7	Homologation des cibles	22
2.24.8	Supports de chargement / et pour le dépôt de munition	22
2.24.9	Dossards	23
2.24.10	Service Samaritain / Premiers secours	23
2.24.11	Assurance	23

1. Dispositions générales pour les concours Target Sprint en Suisse

1.1 Définition de l'ISSF Target Sprint

La « Fédération sportive internationale de tir (ISSF) » est l'organisation faîtière du programme Target Sprint en tant que Sport pour Tous.

L'ISSF Target Sprint est une combinaison passionnante de tir rapide à la carabine à air comprimé, sous contrainte physique, et d'une course de demi-fond. Les participants au Target Sprint sont assignés à un départ groupé d'une course de 400m. À la fin du premier tour de piste, les athlètes s'arrêtent sur le champ de tir de 10 m pour carabine à air comprimé, où ils tirent sur cinq (5) cibles (système de biathlon) en position debout. Puis ils effectuent un deuxième tour de piste, suivit d'un nouveau tir et d'un troisième et dernier tour de piste. Le vainqueur est l'athlète qui se présente en premier à l'arrivée au terme des trois tours de piste (400m chacun) et des deux tirs.

1.2 Application

En Suisse, la Fédération sportive suisse de tir (FST) est compétente pour l'ISSF Target Sprint. Pour l'organisation et l'exécution de tous les concours énumérés dans le calendrier national, les règlements correspondants émis par la FST et l'ISSF doivent être appliqués.

Les règles relatives aux concours ISSF Target Sprint organisés en Suisse sont basées sur les règles de la Fédération sportive internationale de tir (ISSF).

1.3 Utilisation du nom et du logo ISSF Target Sprint

Les manifestations nationales, régionales ou locales portant le nom officiel ISSF Target Sprint et l'utilisation du logo international ou d'un logo Swiss Target Sprint doivent être approuvées par le dicastère Target Sprint de la FST.

1.4 Contrôle des concours par la FST ou l'ISSF

Tous les concours publiés dans l'agenda national doivent être surveillés par un juge habilité en la matière.

1.5 Règlement de concours

Le présent Règlement de concours est basé sur les Règles internationales d'ISSF Target Sprint. Il a été adapté aux besoins de la Suisse et sera complété si nécessaire ou adapté.

1.5.1 Propositions de modifications du Règlement de concours

Les propositions de modifications du Règlement de concours en vue de l'année suivante doivent être soumises par écrit dans l'année en cours au dicastère Target Sprint de la FST.

1.5.2 Traitement des propositions par la Division « Organisation des compétitions »

Toutes les propositions de modification du Règlement de concours seront examinées par la Division « Organisation des compétitions » et soumises au Comité de la FST pour décision.

1.6 Publication du calendrier national

Le calendrier national est publié sur le site de la FST (www.swissshooting.ch). Il est mis à jour au fur et à mesure des avis reçus. Les organisateurs annoncent sans retard les modifications éventuelles de leurs programmes par courriel à targetsprint@swissshooting.ch.

1.7 Classification des concours

La FST est l'organisation faîtière de tous les concours ISSF Target Sprint en Suisse et responsable de la classification dans les différentes catégories et classes d'âge, comme suit:

- Concours d'animation et concours populaires
- Concours régionaux
- Concours nationaux et Championnats suisses
- Compétitions internationales

1.8 Candidatures et annonces de concours ISSF Target Sprint en Suisse

Toute société ou association (SCT / SF) de la FST ou toute autre organisation pouvant garantir le respect des règles de sécurité et des règlements est habilitée à annoncer des concours et, après autorisation, à les mettre sur pied. Les candidatures doivent être adressées au Préposé au Target Sprint de la FST. Chaque demande sera examinée et approuvée ou rejetée par une équipe d'experts. La décision sera communiquée par écrit.

1.9 Championnats suisses

Les organisateurs intéressés à l'attribution d'un Championnat suisse doivent soumettre leur candidature à la Division « Organisation des compétitions » de la FST.

Les Championnats suisses sont attribués à la société ou à l'organisation en question par le Comité de la FST, sur proposition de la Division « Organisation des compétitions ».

L'organisation des Championnats suisses est soumise à un cahier des charges particulier et au Règlement des Championnats suisses.

1.10 Dispositions relatives aux licences

Les participants aux concours ISSF Target Sprint doivent présenter une licence soit de la FST, de Swiss Ski ou de Swiss Athletics. Font toutefois exception les concours d'animation ou populaires. Ceux-ci sont soumis à des conditions particulières de sécurité.

1.11 Année de compétition

L'année de compétition ISSF Target Sprint débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

2 Types de concours / Spécifications relatives aux concours

Les types de concours suivants sont autorisés lors des épreuves ISSF Target Sprint en vertu des règles de la FST ou de l'ISSF

Catégories	Position	Appui / libre	Classes d'âge
Kids Men	Couché	Appuyé	8 - 11
Kids Women	Couché	Appuyé	8 - 11
Cadets Men	Couché	Bras franc	12 - 14
Cadets Women	Couché	Bras franc	12 - 14
Youth Men	Debout	Bras franc	15 - 16
Youth Women	Debout	Bras franc	15 - 16
Junior Men	Debout	Bras franc	17 - 20
Junior Women	Debout	Bras franc	17 - 20
Men	Debout	Bras franc	21 - 45
Women	Debout	Bras franc	21 - 45
Senior Men	Debout	Bras franc	46 - 55
Senior Women	Debout	Bras franc	46 - 55
Senior Men II	Debout	Bras franc	56+
Senior Women II	Debout	Bras franc	56+

2.1 Spécifications pour les concours Target Sprint

- Les concours ISSF Target Sprint consistent en une ou plusieurs compétitions qualificatives et finales. Les courses ont tous lieux le même jour.
- Les participants prennent le départ dans différentes classes d'âge (catégories).
- Dans toutes les catégories, les qualifications sont organisées en tant que courses avec départ groupé.
- En fonction du nombre de participants par catégorie, des demi-finales et des secondes courses peuvent également être organisées.
- Pour la qualification avec départ groupé, les groupes formés sont déterminés par tirage au sort. Le nombre maximum d'athlètes de la même classe d'âge correspond aux cibles disponibles (habituellement 10 à 12 postes de tir).
- Lors des qualifications avec départ groupé, les trois premiers classés de chaque compétition sont qualifiés, ainsi qu'un nombre d'autres participants déterminé par le jury, en fonction des meilleurs temps de chaque compétition.
- Les deux variantes de qualification comprennent 3 courses de 400m chacune, entre lesquelles un tir est intégré. L'athlète reprend sa course dès qu'il a touché les 5 cibles basculantes. Il a pour cela au maximum 15 coups à dispositions par épreuve de tir. Celui qui, après 15 coups, n'a pas touché toutes les cibles est pénalisé de 15 secondes par cible manquée, à passer dans le Penalty-Box. Ensuite il peut retourner sur la piste.
- A la Finale Target Sprint de la FST ne peuvent participer que les athlètes qui se sont qualifiés lors de compétitions qualificatives préalables.
- Les concours Target Sprint devraient, autant que possible, se dérouler dans un environnement semblable à un stade, sur un parcours à niveau (figure 1), qui peut être entièrement vu par les spectateurs. On peut toutefois aussi prévoir une piste de course sur un champ ouvert.
- Pendant les Target Sprint de la FST, les athlètes se voient attribuer des couloirs de tir fixes pour leurs courses respectives. Le concours est soumis à une séquence de commandes prédéterminée:
 - Préparations générales en vue du concours et tir de réglage avec les carabines à air pour tous les participants d'une relève.
 - La préparation en vue du départ et le départ du Target Sprint.
 - Les carabines restent déposées dans les rateliers pendant la course.
 - Aussitôt que le dernier participant est arrivé au but, il faut libérer le ratelier afin qu'il soit libre pour les prochains athlètes.

2.2 Séance avec les chefs d'équipes

Avant chaque manifestation Target Sprint, une séance avec les chefs d'équipes doit être programmée pour la détermination/présentation du jury, les tirages au sort et la transmission des informations relatives à la manifestation et aux compétitions.

Cette séance devrait avoir lieu lors de la journée officielle d'entraînement ou de compétition (si aucun entraînement n'est offert la veille). Le directeur local de compétition en assume la présidence.

2.3 Tirage au sort et attribution des dossards

Les concurrents ou les équipes sont sélectionnés au hasard à partir des listes d'inscriptions, par tirage au sort manuel ou à l'aide d'un ordinateur. Les numéros de départ (dossards) sont attribués sur la base de ce tirage au sort.

2.3.1 Horaire et lieux du tirage au sort

Le tirage au sort est précisé dans la publication relative à la compétition.

2.4 Instances d'organisation et nominations

2.4.1 Instances générales d'organisation et nominations

Pour la préparation, l'exécution et le contrôle des manifestations Target Sprint, les instances suivantes doivent être élues ou nommées

- Comité d'organisation
- Jury de compétition
- Juge en chef
- Délégué technique de la FST (Target Sprint)

2.4.2 Le Comité d'organisation

Toutes les manifestations Target Sprint nécessitent un comité d'organisation composé comme suit:

- Président du CO
- Directeur des compétitions
- Chef chronométrage / classements (incl. Start/Arrivée)
- Chef stand de tir
- Chef piste de course
- Chef stadion
- Chef bureau des concours
- Délégué technique de la FST

Les tâches et les responsabilités de chaque dicastère devraient être assumées si possible par des personnes distinctes.

2.4.3 Le Jury de concours

2.4.4 Généralités

Pour toutes les manifestations Target Sprint, un jury de concours sera nommé, qui aura le pouvoir de décider de toutes les questions relatives à la manifestation. Le président du jury de concours est un juge ISSF ou FST.

2.4.5 Moment du choix / spécification

Le jury de concours à mettre en place pour une manifestation doit être choisi / spécifié au plus tard avant le début de l'entraînement officiel ou de la compétition.

2.4.6 Composition du Jury de concours

Lors de toutes les manifestations Target Sprint, le Jury de concours est composé comme suit:

- Président (Chef) du Jury de concours
- Directeur local des compétitions
- Un autre membre du Comité d'organisation

2.4.7 Séances du Jury de concours et décisions

Le jury de concours doit être en mesure de se réunir dans les plus brefs délais, selon les instructions de son président, et doit être disponible pour les affectations du jury de compétition 20 minutes après l'annonce des résultats provisoires.

2.4.8 Jury d'appel

Des recours peuvent être formés contre une décision prise par le jury de concours concernant des sanctions et des mesures disciplinaires. Le Jury d'appel est déterminé et sa composition publiée avant la compétition.

2.4.9 Délégué technique

Si un délégué technique (TD) doit être désigné pour le Target Sprint, il sera nommé par le Comité de la FST.

2.4.10 Remarques particulières

Il est interdit à quiconque de donner acoustiquement des informations ou des conseils aux concurrents. Le coaching non-verbal est toutefois autorisé. La stimulation, par exemple en marchant devant, à côté ou derrière les athlètes, est aussi interdite.

2.5 Stade et installations pour la compétition

Le stade est le lieu où les compétitions Target Sprint et l'entraînement officiel associé auront lieu. Il comprend la zone du stade et la piste de course. La zone du stade comprend les zones de départ et d'arrivée, le stand de tir, la case de pénalité (Penalty-Box), la zone de transition des relais, les zones réservées aux spectateurs ainsi que les bâtiments, les bureaux et les espaces de stationnement requis.

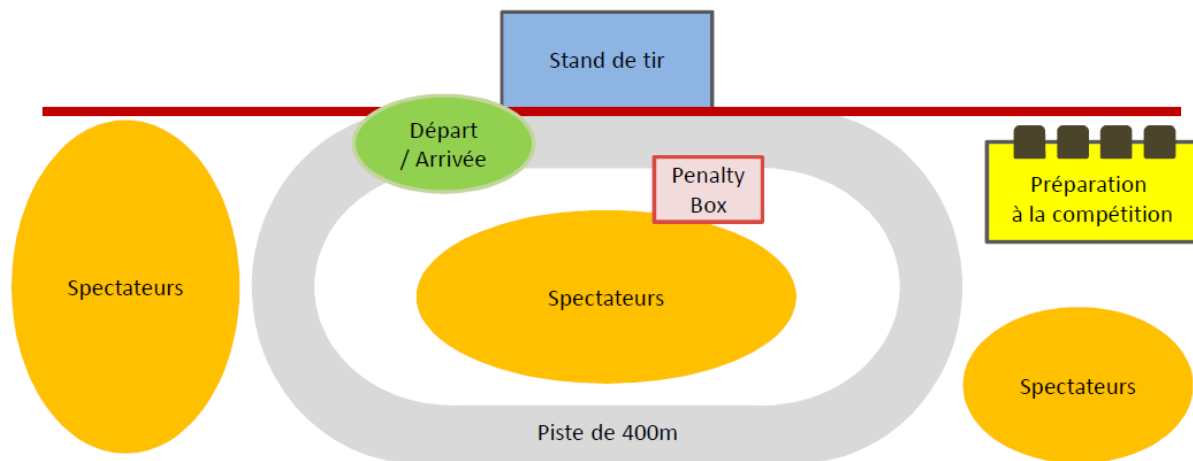


Image 1: Stade Target Sprint (conception recommandée d'un environnement de stade)

Stand de tir Target Sprint (conception recommandée) selon annexe

2.5.1 Exigences générales

Les zones de départ et d'arrivée, le stand de tir et la zone de transition devraient, si possible, être si rapprochés dans le terrain plat que la majorité des spectateurs peuvent bien suivre les activités de la compétition. Ces zones et les espaces critiques de la piste doivent être sécurisées de manière à ce que les concurrents ne soient pas obstrués, ne puissent pas se tromper et que des personnes non autorisées n'y aient pas accès. Les athlètes et les officiels du concours doivent avoir suffisamment de liberté de mouvement pour effectuer les activités requises, il en va de même pour les conseillers des athlètes, la presse, les photographes et les spectateurs.

2.5.2 Bureau du concours

Le bureau du concours sera placé à un endroit pratique. Dans ce bureau, les équipes doivent être en mesure de déposer leurs messages relatifs au concours et obtenir les informations nécessaires sur la manifestation et les compétitions.

2.5.3 Zones de départ et d'échauffement

2.5.4 Généralités

Le départ doit être marqué par une ligne. La zone doit être bien sécurisée et conçue de manière à pouvoir accueillir sans problème les flux de circulation des concurrents, du personnel des équipes et les officiels.

2.5.5 Zones de départ et d'arrivée

Les zones de départ et d'arrivée doivent être planes et de niveau, et suffisamment larges. Avant la ligne de départ, il devrait y avoir un espace libre de 3 à 5 m, libre de toute obstruction. Derrière la ligne d'arrivée se trouve un espace libre de 10 à 15 m, libre de tout handicap. La ligne de départ doit être tracée de sorte que tous les concurrents doivent couvrir la même distance.

2.5.6 Parcours et parties intégrées

2.5.7 Généralités

Le parcours devrait avoir au moins 3 m de largeur. La piste doit être libre d'obstacles et peut être parcourue aussi souvent que nécessaire pour la compétition.

2.5.8 Marquage du parcours

Le parcours doit être clairement marqué et délimité afin que les participants n'aient jamais de doutes.

2.5.9 Zones de transition (relais)

Dans les compétitions de relais, une zone de transition bien marquée de 15 m de long et de 5 m de large doit être créée à la fin d'un tronçon droit de piste, conçu pour que les concurrents qui y arrivent puissent y entrer à une vitesse contrôlée. La zone de transition doit commencer à la ligne de chronométrage. Le début et la fin de cette zone doivent être marqués distinctement. Au début de la zone, un panneau d'affichage "zone de transition" doit être mis en place. L'accès à la zone de transition est réservé uniquement aux concurrents y entrant et sortant, ainsi qu'aux officiels responsables de la zone de transition.

2.5.10 Case de pénalité (Penalty-Box)

Pour toutes les compétitions, une case de pénalité doit être mise en place à proximité immédiate du stand de tir. La case de pénalité doit fournir suffisamment d'espace pour deux (2) officiels et plusieurs athlètes.

2.5.11 Stand de tir

2.5.12 Généralités

Le stand de tir doit être prévu dans la zone centrale de la compétition. Il doit être visible pour la majorité des spectateurs.

Le stand de tir doit être aménagé sur un terrain plat et horizontal et les zones latérales et arrière des cibles doivent être sécurisées conformément aux réglementations nationales. Au stand de tir, toutes les dispositions légales locales doivent être également respectées. Le stand de tir doit être examiné et approuvé soit par un officier fédéral de tir (OFT), l'expert fédéral des installations de tir du DDPS (EFIT) ou une personne autorisée, avant l'entraînement officiel ou la compétition. Le CO ou le Chef de compétition est responsable que l'homologation puisse avoir lieu à temps (assurance).

2.5.13 Distance de tir et position

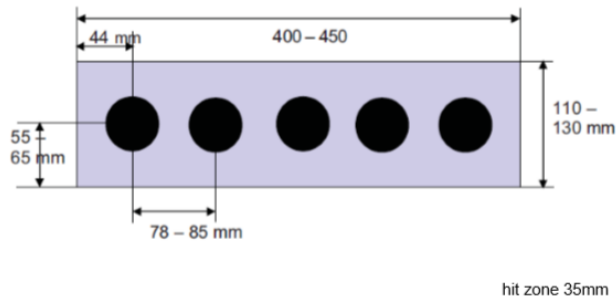
La distance entre le bord avant de la rampe de tir (ligne de tir) et la rangée des cibles de compétition doit être de dix (10) mètres (+/- 0,05 m) pour la carabine à air comprimé. Le tir en position couché et debout doit être possible sur tous les postes de tir. En fonction des classes d'âge ou des catégories, l'organisateur prévoit un tir en position couché ou debout. Immédiatement derrière cette zone, il doit y avoir une seconde zone clôturée d'une largeur d'au moins 2 m dans laquelle au maximum trois (3) membres peuvent être présents par équipe.

2.5.14 Cibles de compétition

Pour la compétition, seules des cibles basculantes doivent être utilisés. Pour l'ajustage des carabines, des cibles en carton doivent être disponibles. Pour l'entraînement tant des cibles en carton que des cibles basculantes peuvent être utilisées.

Le diamètre des zones des touchés (les trous) doit avoir la dimension suivante

- Tir debout: 35mm
- Tir couché: 15mm



2.5.15 Placement des cibles de compétition

Chaque système de cibles doit être parallèle au bord avant de la rampe de tir dans une ligne droite et régulière. Il doit être de niveau dans toutes les directions et être placé de manière à ce que la cible centrale se trouve au milieu du couloir de tir. Le centre des cibles doit se trouver

- pour le tir couché : 0,35 m +/- 0,05 m au dessus du niveau de la rampe de tir.
- pour le tir debout : 1,40 m +/- 0,10 m au dessus du niveau de la rampe de tir.

2.5.16 Rateliers pour carabines

Pour les compétitions, il doit y avoir derrière le pas de tir un nombre suffisant de rateliers pour carabines. Ils doivent porter de façon bien visible les numéros de départ (dossards) de la relève en lice et être placés dans le stand de manière telle que tous les concurrents puissent y placer leur carabine sans être désavantagés. Les rateliers doivent être conçus de façon telle que les carabines ne puissent pas tomber accidentellement.

2.5.17 Vestiaires, douches et toilettes

Ceux-ci devraient être disponibles sous une forme appropriée et séparés par sexe

2.6 Contrôle des carabines

2.6.1 Contrôle de conformité

La carabine doit être contrôlée avant la compétition.

Le contrôle et le marquage doivent toujours être effectués avec le numéro de départ figurant sur le dossard.

2.6.2 Contrôles de sécurité dans le stand de tir (5 minutes avant le départ)

Les contrôles suivants sont effectués:

- Cinq (5) minutes avant le départ, toutes les carabines doivent être dans le stand de tir;

- Chaque carabine doit être déposée au bon emplacement (couloir de tir);
- Lors du contrôle on s'assurera qu'aucun magasin ou projectile ne soit engagé;
- Le fût de la carabine doit porter une marque de couleur avec le numéro du dossard du concurrent;
- Les magasins/bandes de charge peuvent être contrôlés de façon aléatoire, afin de s'assurer qu'ils ne contiennent qu'un seul projectile pouvant être tiré directement à partir du magasin.

2.7 Entraînement officiel

L'organisateur peut offrir un entraînement officiel.

2.8 Tir de réglage

Il n'y aura pas de tir de réglage séparé avant le début des compétitions qualificatives et finales. Le tir de réglage de la carabine se déroule dans le temps de préparation faisant partie de la compétition. Le tir de réglage peut avoir lieu dans le cadre de l'entraînement officiel.

2.9 Types de départs et intervalles, formes de compétition

- Départs individuels
- Départs d'équipes de 3 athlètes masculins (Men)
- Départs d'équipes de 3 athlètes féminins (Women)
- Départs d'équipes mixtes (1 homme et 1 femme par équipe)

2.9.1 Départs des qualifications, demi-finales et finales

Les départs des compétitions qualificatives ont lieu en fonction du nombre de concurrents admis dans les différentes catégories, sous forme d'un ou plusieurs groupes.

Le départ de chaque demi-finale et de la finale aura lieu en un seul groupe, composé en fonction des résultats des compétitions qualificatives, respectivement des demi-finales. Les numéros de départ (dossards) et les positions de départ sont attribués en conséquence des places assignées.

2.9.2 Relais et relais mixtes

Lors de compétitions de relais ou de relais mixtes, le premier concurrent du relais prend en premier le départ (il n'y a pas de départs simultanés).

Les départs suivants des autres membres du relais ont lieu dans la zone de transition, le concurrent arrivant devant toucher le concurrent sortant. L'ordre de départ dans la compétition de relais mixte est femme / homme.

2.10 Positions et départs des compétitions de relais

2.10.1 Déroulement du tir

Le déroulement du tir est le même pour toutes les compétitions qualificatives, demi-finales et finale. Les concurrents qui n'ont pas touché toutes les cibles après quinze (15) coups doivent, pour chaque erreur, purger une pénalité de quinze (15) secondes dans la case de pénalité.

2.10.2 Commandements et temps de tir

Déballage et préparation des carabines dans la zone de préparation

1. Préparation à la compétition	Temps 0	+ 1 Min
2. Temps de préparation au tir et de réglage des carabines		+ 5 Min
3. Préparation au départ		+ 1 Min
4. Départ de la compétition		+ 8 Min

Après avoir terminé le tir

5. Libérer le poste de tir
6. Présentation des vainqueurs après la finale

2.11 Signaux de départ

2.11.1 Départ

Le commandement de départ est le suivant: « Ready, Go ». Au moment du signal de départ « Ready-Go », le chronométrage débute pour tous les concurrents.

2.11.2 Transition

Le passage du relais a lieu dans la zone de transition.

2.11.3 Départ anticipé

Si un démarrage anticipé se produit, le champ entier doit s'arrêter et redémarrer. Le concurrent qui a causé le départ anticipé sera averti. En cas de nouvelle faute de départ, le concurrent ou le relais est exclu de la compétition.

2.11.4 Présentation tardive au départ

Si un concurrent apparaît en retard au départ d'une compétition qualificative, demi-finale ou finale, il n'est plus autorisé à prendre le départ.

2.12 Dossards (numéros de départ)

2.12.1 Règle générale

Le dossard attribué au concurrent doit toujours être clairement visible pour le marquage des armes, lors du tir de réglage et pendant la compétition.

2.12.2 Dossards des relais

Les dossards des relais sont de couleur rouge pour le coureur qui prend en premier le départ, verte pour le deuxième coureur, et jaune pour le troisième coureur. Ils portent un petit chiffre après le numéro du relais (par exemple, 1₁, 1₂, 1₃).

2.13 Dispositions pour la course

2.13.1 Règles générales pour la course

Le concurrent doit emprunter le parcours de compétition désigné dans la direction donnée. Il ne doit utiliser aucune autre forme de locomotion autre que sa propre force musculaire.

2.13.2 Case de pénalité lors de ratés

Lors de toutes les compétitions, chaque concurrent qui n'a pas touché toutes les cibles doit entrer immédiatement après le tir dans la case des pénalités. Pour chaque raté (cible non touchée), le concurrent doit y rester pendant quinze (15) secondes. Le concurrent est lui-

même responsable de s'assurer que le temps passé dans cette case corresponde à la pénalité à subir immédiatement après le tir. S'il quitte la case de pénalité trop tôt, il sera pénalisé de deux (2) minutes.

2.14 Réparations et assistance

2.14.1 Assistance, réparation et échange de carabine

Si le concurrent a besoin d'aide, il doit l'indiquer en levant la main. La carabine ne peut être remplacée sur le pas de tir que contre une carabine de remplacement marquée comme telle, se trouvant dans le stand de tir. Cet échange est effectué par un officiel de la compétition. Pendant le tir, un concurrent dont la carabine doit être remplacée doit l'indiquer en levant la main. Dès qu'un officiel du stand de tir réagit à ce signe, le concurrent attire l'attention de l'officiel sur sa carabine et crie à haute voix: «carabine» et le nom de son relais. L'officiel va ensuite chercher au ratelier la carabine de réserve de ce relais et l'apporte au concurrent. Il n'y a pas de compensation de temps pour la réparation ou le remplacement d'une carabine ou pour réception de projectiles de réserve.

2.15 Dispositions relatives au tir

2.15.1 Règles générales pour le tir

En compétition, les concurrents tirent après avoir effectué le parcours de course requis.

A l'extérieur du stand de tir, les carabines doivent être emballées dans un conteneur. Le fil de sécurité doit être introduit dans le canon avant le tir de réglage et après la compétition et lorsqu'il s'agit de carabine à répétition, il doit ressortir de la fente de chargement.

2.15.2 Projectiles de réserve

En compétition, chaque concurrent doit d'abord tirer cinq (5) coups. Pour les cibles qui n'ont alors pas été touchées, des projectiles de réserve sont admis. Le concurrent tire jusqu'au nombre de coups maximum autorisé (15), jusqu'à ce que les cinq (5) cibles soient touchées ou que tous les projectiles de réserve soient utilisés.

2.16 Positions de tir

2.16.1 Généralités

À partir de la classe d'âge « Youth » (voir point 2), Les compétitions ont lieu en position debout. Jusqu'à et y compris la classe d'âge « Cadets » le tir est effectué en en position couché.

2.16.2 Tir en position couché

Les dispositions suivantes sont applicables pour le tir en position couché:

- Seules les mains, l'épaule et la joue peuvent toucher la carabine;
- Le dessous du poignet du bras supportant la carabine doit être dégagé du sol;
- L'utilisation d'un cale-main ou/et d'une bretelle de tir n'est pas permise.

2.16.3 Tir en position debout

Les dispositions suivantes sont applicables pour le tir en position debout:

- Les concurrents doivent rester libres et sans soutien;

- Seules les mains, l'épaules, la joue et la partie de la poitrine adjacente à l'épaule peuvent toucher la carabine;
- Le bras de support peut être maintenu contre la poitrine ou appuyé sur la hanche.

2.16.4 Position dans le couloir de tir

Le concurrent doit veiller à ce que pendant le tir, aucune partie de son corps, de ses vêtements ou de son équipement ne dépasse les lignes ou leurs extensions qui délimitent le couloir de tir. Le concurrent doit également s'assurer que le canon de sa carabine dépasse la ligne de tir.

2.16.5 Application

Si un officiel du stand de tir attire l'attention d'un concurrent sur le fait que sa position de tir ou sa position sur le poste de tir n'est pas conformes aux règles, le concurrent doit corriger immédiatement.

2.16.6 Utilisation d'un magasin

Les 5 projectiles nécessaires pour les tirs respectifs peuvent être chargés coup après coup à l'aide d'un magasin. De même, les bandes de charge ne peuvent être utilisées qu'avec un seul projectile.

2.17 Règles de sécurité

2.17.1 Généralités

Le tir est uniquement autorisé sur le stand de tir, pendant les heures officiellement définies. Les manipulations ou mouvements qui pourraient mettre en danger les personnes présentes sont interdites. Le concurrent est responsable de la sécurité de ses actions et de sa carabine à tout moment.

2.17.2 Charger et décharger

Lors du transport de la carabine du ratelier vers la position de tir, aucun magasin ne peut être retiré du fût ou inséré dans la fente du magasin. Ceci n'est autorisé que lorsque l'athlète est dans la position de tir. Lors du chargement et du déchargement de la carabine, le canon doit toujours être dirigé dans le sens du tir ou vers le haut. L'insertion d'un magasin rempli fait partie du processus de chargement.

2.17.3 Contrôle de sécurité après le tir

Les carabines doivent être déchargées après chaque séquence de tir. Pour les carabines à répétition, le magasin doit être retiré avant de quitter la position de tir. Pour les carabines à un coup, le clapet de charge doit être ouvert avant de quitter la position de tir. À la fin de la compétition, tous les concurrents doivent effectuer un contrôle de sécurité avant de quitter le poste de tir. L'officiel vérifie que le fil de sécurité soit bien inséré avant de quitter le poste de tir.

2.17.4 Coups ciblés

Tous les coups doivent être ciblés et donc tirés uniquement sur les cibles. Les coups lachés en l'air comptent comme coups tirés.

2.18 Cibles défectueuses / non fonctionnelles

2.18.1 Cibles non fonctionnelles

Si des cibles de compétition ne fonctionnent pas, le concurrent doit avoir une autre opportunité de départ.

2.18.2 Cibles non relevées

Si un concurrent arrive au poste de tir qui lui a été assigné et que les cibles ne sont pas correctement levées, il doit l'indiquer en levant la main. Le concurrent reçoit un crédit de temps.

2.18.3 Tir croisé d'un autre concurrent

Si un concurrent tire sur les cibles attribuées à un autre participant, le tireur ayant commis l'erreur doit être immédiatement stoppée. Si aucune cible n'a été touchée par le tireur incorrect, le bon concurrent peut continuer son tir. Si une ou des cibles ont été touchées par un concurrent qui ne tire pas correctement, ces cibles doivent être immédiatement relevées avant que le concurrent habilité continue son tir. Toutefois, avant que ces cibles ne soient à nouveau relevées, les impacts constatés sur le système en question doivent être enregistrés.

Si un concurrent tire sur une cible qui ne fait pas partie de son champ de tir, et qu'aucun autre concurrent ne tire sur cette cible, le concurrent peut continuer le tir sans être alerté de son erreur. Cependant, pour le concurrent, seuls les touchés marqués sur la cible correcte de son propre champ de tir comptent.

2.18.4 Propres erreurs sur des cibles sur lesquelles il a déjà été tiré

Si, par contre, un concurrent choisit une cible qui a déjà été tirée et n'a pas encore été relevée, ou tire sur une cible en dehors de son couloir, il en est responsable et ne reçoit pas de compensation de temps.

2.18.5 Evaluation des tirs

Pour toutes les séquences de tir durant les compétitions, la direction de la compétition doit prévoir un système d'évaluation.

2.19 Arrivée, temps de compétition et résultats

2.19.1 Moment de l'arrivée

Le moment de l'arrivée est l'instant auquel prend fin le temps de compétition d'un concurrent ou d'un relais.

Lors de chronométrage manuel, l'heure d'arrivée est le moment où le concurrent franchit la ligne d'arrivée avec un pied.

Lors de chronométrage électronique, l'heure d'arrivée est le moment où le faisceau du capteur électronique au-dessus de la ligne d'arrivée est interrompu par le concurrent.

Dans les compétitions de relais, le temps est pris au moment où le dernier membre du relais franchit la ligne d'arrivée.

2.19.2 Temps de compétition

Le temps de compétition est déterminant pour le classement d'un concurrent ou d'un relais dans la liste de résultats. Ce temps tient toujours compte des pénalités ou compensations imposées par le jury du concours.

2.19.3 Concours individuels

Dans les concours individuels, le temps de compétition correspond au temps écoulé entre le départ et l'arrivée, y compris le temps passé dans la case de pénalité.

2.19.4 Concours de relais

Le temps total d'un relais est le temps écoulé entre le départ du premier membre et l'arrivée du dernier membre du relais.

2.19.5 Classement lors de concours de relais

Dans les listes de résultats, le classement des relais est déterminé par l'ordre d'arrivée du dernier relayeur. À moins que des pénalités de temps ou la péréquation de temps doivent être considérées.

2.20 Système de Chronométrage

Le temps de compétition est calculé par chronométrage manuel ou électronique.

2.21 Résultats du concours

2.21.1 Généralités

Pour les résultats du concours, il faut utiliser le modèle officiel de Swiss Shooting Target Sprint (à disposition sur le site www.swiss shooting.ch)

Il y a trois types de résultats:

- Résultats intermédiaires
- Résultats inofficiels
- Résultats officiels

2.21.2 Résultats intermédiaires

Les résultats intermédiaires fournissent des informations sur la situation momentanée pendant une compétition et sont fournis uniquement à titre d'information. Ils sont affichés sur le panneau d'information et si possible annoncés par l'annonceur du stade.

2.21.3 Résultats inofficiels

Les résultats non officiels sont les premiers résultats de la compétition compilés par le jury de compétition après l'arrivée du dernier concurrent et après incorporation de toutes les pénalités/compensations de temps. Le moment de l'affichage des résultats non officiels doit être noté sur la liste correspondante des résultats, signée par le chef du jury du concours et, si possible, annoncée par l'annonceur du stade. La période de réclamation est de dix (10) minutes à partir de la publication.

2.21.4 Résultats officiels

Les résultats officiels sont les résultats irrévocables d'une compétition; ils doivent être publiés immédiatement après l'expiration de la période de réclamation ou dès que le jury du concours a décidé d'une réclamation reçue.

2.21.5 Distribution de la documentation du concours et des listes de résultats

Les résultats de tous les concours Swiss Shooting Target Sprint sont publiés sur le site www.swissshooting.ch.

2.22 Réclamations (protêts)

2.22.1 Réclamations concernant les compétitions qualificatives

Les réclamations concernant la qualification de concurrents peuvent être soumises à tout moment, jusqu'à la fin de la période de réclamation de la compétition en question.

2.22.2 Réclamations pendant et après les compétitions

Les réclamations relatives aux infractions commises par les concurrents et leurs assistants, ou en ce qui concerne les conditions de compétition et les résultats provisoires, doivent être soumises par écrit au bureau de la compétition entre le début de la compétition et dix (10) minutes après la publication des résultats non officiels. La caution à déposer est de CHF 50.00. Le transfert au jury d'appel coûte CHF 100.00. Si la réclamation est retenue, les cautions seront remboursées.

2.23 Règles disciplinaires

Les pénalités suivantes peuvent être imposées:

- réprimande
- interdiction de départ
- suspension
- 1 minute de pénalité
- 2 minutes de pénalité
- disqualification

2.23.1 Réprimande

Une réprimande doit être infligée en cas de violation du règlement d'éthique de la FST.

2.23.2 Interdiction de départ

L'interdiction de départ s'applique à la compétition lors de laquelle la violation a eu lieu ou à la compétition suivante, le cas échéant. Un concurrent n'a pas la permission de prendre le départ:

- lors d'une infraction aux dispositions relatives à la sécurité;
- en cas de violation des dispositions de qualification du présent règlement ou de la publication;
- en apparaissant au départ avec un dossard incorrect ou sans dossard;
- en raison d'une erreur commise par le concurrent ou son relais;
- en cas de violation des règles concernant le tir de réglage.

2.23.3 Suspension

Si, après l'expiration du temps de réclamation d'une compétition, il s'avère qu'un concurrent a commis une infraction grave au présent règlement, le jury de la compétition concernée peut déclarer la suspension (voir interdiction de départ) pour le prochain concours.

2.23.4 Pénalités de temps

En cas de violation des règles de compétition actuelles, des principes du fair-play ou des exigences de sportivité, le jury peut imposer les pénalités de temps suivantes:

- 1 minute
- 2 minutes

2.23.5 Pénalité d'une (1) minute

Une pénalité d'une minute est imposée à un concurrent ou à un relais pour:

- défaut de fournir une preuve d'identification ou d'exemption jusqu'à la fin du temps de réclamation d'une compétition;
- déposer au sol ou laisser trainer des magasins.

2.23.6 Pénalité de deux (2) minutes

Une pénalité de deux minutes est imposée à un concurrent ou à un relais pour:

- toute sortie prématurée de la case de pénalité, à la suite d'une erreur de tir en position couché ou debout;
- chaque coup non tiré, lorsque le concurrent reprend la course avant de tirer les quinze (15) projectiles alors qu'il n'a pas touché les cinq cibles.

2.23.7 Disqualification

Un concurrent ou un relais sera disqualifié pour:

- participation à une compétition sans admissibilité appropriée;
- assistance non autorisée par un membre de l'équipe ou par un membre non compétitif de son propre relais;
- utilisation de matériel non conforme aux règles du Target Sprint FST;
- insoumission au contrôle au départ, à l'arrivée, lors de l'entrée au stand tir ou lors de la sortie de ce stand;
- participation à la compétition avec une carabine non marquée réglementairement;
- modification inadmissible du matériel après le contrôle et marquage ou après contrôle de l'équipement;
- participation à une compétition avec un dossard ou une couleur de dossard ne correspondant pas à la liste de départ, que ce soit intentionnellement ou en raison d'une erreur de sa part ou d'un membre de son relais;
- ne pas se conformer au marquage du parcours, emprunter un mauvais itinéraire ou courir dans le mauvais ordre ou dans la mauvaise direction;
- obstruction d'un autre concurrent sur le parcours ou sur le stand de tir;
- acceptation d'une assistance inappropriée par une autre personne lors de la réparation d'équipement ou d'une autre assistance non autorisée;
- tir de plus de quinze (15) coups par séquence de tir;

- violation des règles de sécurité lors du tir conformément aux règles de la compétition.

2.24 Catalogue du matériel

2.24.1 Carabine

Il ne doit pas s'agir d'une arme automatique ou semi-automatique. Le processus de chargement et de déchargement doit être effectué exclusivement par la force musculaire du concurrent.

2.24.2 Spécifications

Les carabines admises pour les compétitions doivent répondre aux spécifications suivantes:

- Les classes sportives suivantes sont tenues à disposition en fonction des classes d'âge:

Carabine AC – classe sportive 1

- Poids minimal – 3.5 kg;
- Poids minimal de détente – 500g;
- Dioptré (sans œil d'aigle) avec diaphragme iris réglable;
- Tunnel du guidon (sans agrandissement) avec anneaux échangeables;
- Pneumatique : cylindre à gas ou à air comprimé;
- Chargement coup par coup (seul le chargement d'un coup après l'autre dans le magasin est autorisé).

Carabine AC – classe sportive 2

- Poids maximal – 4.5 kg;
- Poids de détente – libre;
- Dioptré (sans œil d'aigle) avec diaphragme iris réglable;
- Tunnel du guidon (sans agrandissement) avec anneaux échangeables;
- Pneumatique : cylindre à gas ou à air comprimé;
- Chargement coup par coup (pas de bande de chargement ou de magasin).

Carabine AC – classe sportive 3

- Poids maximal – 5.5 kg;
- Poids de détente – libre;
- Dioptré (sans œil d'aigle) avec diaphragme iris réglable;;
- Tunnel du guidon (sans agrandissement) avec anneaux échangeables;
- Pneumatique : cylindre à gas ou à air comprimé;
- Bandes de chargement ou magasin sont admis, ils ne peuvent toutefois être utilisés qu'avec un projectile à la fois;
- Dimensions – les dimensions suivantes doivent être observées:

A	Longueur du tunnel du guidon	50mm
B	Diamètre du tunnel du guidon	25mm
C	Distance à partir du centre de l'anneau ou du bord de l'angle supérieur du guidon jusqu'à l'axe du canon, le tunnel du guidon étant situé directement au-dessus ou décalé latéralement	60mm
D	Profondeur du fût	120mm
E	Point le plus bas de la poignée pistolet	160mm

F	Hauteur maximale de la flèche de l'arc de la plaque de couche	20mm
G	Longueur totale maximale de la plaque de couche (tendon)	153mm
H	Épaisseur totale maximale (largeur) du fût	60mm
I	Distance maximale de l'appui-joue par rapport à un plan vertical perpendiculaire à l'axe du canon	40mm
J	Déplacement de la plaque de couche parallèlement à la ligne médiane de l'extrémité de la tige normale vers la gauche ou la droite	30mm
K	Poids de détente - pas de système « Stecher »; où prescrit > 500g	frei
L	Poids total avec dispositif de visée (selon la classe sportive)	Maximal 5.5 kg
M	Le tunnel du guidon ne doit pas dépasser la bouche du canon apparante	Pas de dépassement
N	Longueur totale du système	850mm

- Les magasins doivent être conçus de manière à ne pas pouvoir contenir plus de 5 projectiles. Il ne doit pas y avoir de projectile de réserve dans la chambre à projectile.

2.24.3 Projectiles

2.24.4 Caractéristiques requises

Seuls les Diabolos 4.5 mm (tête plate .177) internationalement autorisés peuvent être utilisés. Les projectiles doivent être constitués d'un matériau uniforme, de plomb ou d'un matériau doux similaire, tel qu'un alliage de plomb.

2.24.5 Systèmes de cibles

2.24.6 Utilisation

Le nombre et les types de systèmes de cibles pouvant être utilisés lors des compétitions sont définis dans les règles de compétition du Swiss Shooting Target Spring. Les systèmes de cibles doivent être installés, aménagés et numérotés comme décrit dans les règles de compétition.

2.24.7 Homologation des cibles

Tous les systèmes de cibles utilisés lors des compétitions Target Sprint FST doivent être homologués par la Division « Organisation des compétitions » de la FST.

2.24.8 Supports de chargement / et pour le dépôt de munition

Lors de l'utilisation de carabines à un coup, des supports de chargement doivent être prévus pour chaque couloir de tir; ces supports doivent avoir une hauteur d'environ 1 m et avoir des surfaces de support / stockage de max. 10 * 10 cm, sur lesquels les athlètes peuvent entreposer leurs projectiles pendant la compétition ou l'entraînement.

2.24.9 Dossards

Lors des compétitions, les dossards avec numéros imprimés doivent être portés sur la poitrine et le dos.

2.24.10 Service Samaritain / Premiers secours

Lors de toutes les compétitions, une organisation de premiers secours doit être définie (médecin, service samaritain, hôpitaux, REGA).

2.24.11 Assurance

Tous les organisateurs doivent avoir annoncé leurs compétitions «Target Sprint» de sport populaire ou de haute performance soit à l'USS ou à une autre compagnie d'assurance.

Approbation et entrée en vigueur

Le Comité de la FST a approuvé ce Règlement lors de sa séance du 26.4.2018 et l'a mis immédiatement en vigueur.

Le Président

Le Directeur

Luca Filippini

Beat Hunziker